

COMPTE RENDU SOMMAIRE - REUNION du MERCREDI 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le mercredi 13 avril, à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué le 7 avril 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Monsieur François ROUSSEL.

PRESENTS : Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Serge FAURE, Madame Jeannine FRENZEL, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Jean Claude COUDERT, Monsieur André MALBEC, Monsieur Jacques LARGE, Monsieur Franck DUPREUILH, Madame Catherine MEREDIEU, Madame Géraldine JAHAN, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA,

ABSENTS et EXCUSES : Monsieur Gérard PEGORIE, Madame Michèle LE GUEN, Madame Arlette BELLINA, Madame Christine ELIAS, Madame Karine BEUN, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Madame Laurence GAUSSEN, Monsieur Frédéric BESSE, Mademoiselle Dorothée RONTEIX, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN, Monsieur Anthony GOREAU

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Paulette DOYOTTE a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

Comptes et éléments budgétaires

- I. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (état 1259)
- II. Présentation et approbation des budgets 2016 de la commune et du service assainissement

Travaux

- III. Syndicat départemental des énergies – travaux neufs et modernisation de l'éclairage public avenue de Planèze – de la sortie de la Place du Chapdal jusqu'à l'entrée de la base de loisirs – approbation du projet.

2016 – 07/04 - I – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (état 1259)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents, de fixer ainsi qu'il suit les taxes directes locales pour l'année 2016, à savoir,

Taxe d'habitation 18,91%, maintien à l'identique du taux 2015

Taxe foncière sur les propriétés bâties 15,20 %, hausse de 2 points du taux 2015

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 90,48 %, baisse de 2 points du taux 20145

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : 17 pour, 4 contre, , Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN,

2016 – 07/04 - II – Présentation et approbation des budgets 2016 de la commune et du service assainissement

1 Commune

Ce projet de budget, qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, s'équilibre de la façon suivante :

	Section de fonctionnement			Section d'Investissement			
	Crédits de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul section	Opérations de l'Exercice	Restes à Réaliser	Résultat Reporté	Cumul Section
Dépenses	2 832 134,00		2 832 134,00	933 592,18	67 967,00		1 001
Recettes	2 832 134,00		2 832 134,00	834 418,18		167 141,00	1 161 677,85

Pour la section d'investissement, les opérations d'investissement programmées pour un montant total de 444 305,18 €, dont 67 967 € de restes à réaliser financés par l'excédent de fonctionnement de clôture 2015, et 376 338,18 € de nouveaux crédits dégagés par le solde des dépenses et des recettes d'investissement 2016, sont les suivantes :

Programmes ou opérations	Montants
11 - STADE	38078,00
12 - CAMPING	5369,00
13 - BIBLIOTHEQUE	2000,00
18 – MOBILIER MATERIEL	50090,00
21 – BATIMENTS COMMUNAUX	10326,00
22 – MAIRIE	83546,18
25 - GYMNASSE	29900,00
26 – VOIRIE - RESEAUX	3900,00
31 – BOULODORME	3672,00
34 – BASE DE LOISIRS	3442,00
35 – SALLE DE PLANEZE	143758,00
55 – ACQUISITION DE TERRAINS	48000,00
66 – CIMETIERE	9000,00
92 – CENTRE MULTI-MEDIA	3224,00
Etudes lotissement de Gimel	10000,00
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS 2015	444305,18

2 - Service assainissement

Ce projet de budget, qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation				Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
Dépenses	211 622,00	-----	211 622,00	1 155 882,75		148 956,00	1304 838,75
Recettes	211 622,00	-----	211 622,00	1 228 627,24	43 587,51	32 624,00	1304 838,75

Les investissements 2016 porteront sur la poursuite de la réhabilitation du réseau pour améliorer le rendement de la station d'épuration, et la mise à l'étude d'une création de réseau sur le secteur de la Gare La Côte.

Délibérations adoptées à :

pour le budget de la commune adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : 17 pour, 4 contre , Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN,

pour le budget du service assainissement adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre ,

2016 – 07/04 - III – Syndicat départemental des énergies – travaux neufs et modernisation de l'éclairage public avenue de Planèze – de la sortie de la Place du Chapdal jusqu'à l'entrée de la base de loisirs – approbation du projet

Le SDE 24 a étudié le projet de travaux neufs et modernisation de l'éclairage public avenue de Planèze – de la sortie de la Place du Chapdal jusqu'à l'entrée de la base de loisirs –

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **59 067,62 €**

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 70 % de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux d'extension – solution LED.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Donne mandat au SDE 24, de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- Approuve le dossier qui lui est présenté, s'engage à régler au SDE 24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de Neuvic
- S'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le SDE 24.
- Accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 45

COMPTE RENDU SOMMAIRE - REUNION du MERCREDI 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le mercredi 13 avril, à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué le 7 avril 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Monsieur François ROUSSEL.

PRESENTS : Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Serge FAURE, Madame Jeannine FRENTZEL, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Jean Claude COUDERT, Monsieur André MALBEC, Monsieur Jacques LARGE, Monsieur Franck DUPREUILH, Madame Catherine MEREDIEU, Madame Géraldine JAHAN, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA,

ABSENTS et EXCUSES : Monsieur Gérard PEGORIE, Madame Michèle LE GUEN, Madame Arlette BELLINA, Madame Christine ELIAS, Madame Karine BEUN, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Madame Laurence GAUSSEN, Monsieur Frédéric BESSE, Mademoiselle Dorothée RONTEIX, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN, Monsieur Anthony GOREAU

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Paulette DOYOTTE a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

Comptes et éléments budgétaires

- I. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (état 1259)
- II. Présentation et approbation des budgets 2016 de la commune et du service assainissement

Travaux

- III. Syndicat départemental des énergies – travaux neufs et modernisation de l'éclairage public avenue de Planèze – de la sortie de la Place du Chapdal jusqu'à l'entrée de la base de loisirs – approbation du projet.

2016 – 07/04 - I – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (état 1259)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents, de fixer ainsi qu'il suit les taxes directes locales pour l'année 2016, à savoir,

Taxe d'habitation 18,91%, maintien à l'identique du taux 2015

Taxe foncière sur les propriétés bâties 15,20 %, hausse de 2 points du taux 2015

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 90,48 %, baisse de 2 points du taux 20145

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : 17 pour, 4 contre, , Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN,

2016 – 07/04 - II – Présentation et approbation des budgets 2016 de la commune et du service assainissement

1 Commune

Ce projet de budget, qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, s'équilibre de la façon suivante :

	Section de fonctionnement			Section d'Investissement			
	Crédits de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul section	Opérations de l'Exercice	Restes à Réaliser	Résultat Reporté	Cumul Section
Dépenses	2 832 134,00		2 832 134,00	933 592,18	67 967,00		1 001
Recettes	2 832 134,00		2 832 134,00	834 418,18		167 141,00	1 161 677,85

Pour la section d'investissement, les opérations d'investissement programmées pour un montant total de 444 305,18 €, dont 67 967 € de restes à réaliser financés par l'excédent de fonctionnement de clôture 2015, et 376 338,18 € de nouveaux crédits dégagés par le solde des dépenses et des recettes d'investissement 2016, sont les suivantes :

Programmes ou opérations	Montants
11 - STADE	38078,00
12 - CAMPING	5369,00
13 - BIBLIOTHEQUE	2000,00
18 – MOBILIER MATERIEL	50090,00
21 – BATIMENTS COMMUNAUX	10326,00
22 – MAIRIE	83546,18
25 - GYMNASSE	29900,00
26 – VOIRIE - RESEAUX	3900,00
31 – BOULODORME	3672,00
34 – BASE DE LOISIRS	3442,00
35 – SALLE DE PLANEZE	143758,00
55 – ACQUISITION DE TERRAINS	48000,00
66 – CIMETIERE	9000,00
92 – CENTRE MULTI-MEDIA	3224,00
Etudes lotissement de Gimel	10000,00
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS 2015	444305,18

2 - Service assainissement

Ce projet de budget, qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation				Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
Dépenses	211 622,00	-----	211 622,00	1 155 882,75		148 956,00	1304 838,75
Recettes	211 622,00	-----	211 622,00	1 228 627,24	43 587,51	32 624,00	1304 838,75

Les investissements 2016 porteront sur la poursuite de la réhabilitation du réseau pour améliorer le rendement de la station d'épuration, et la mise à l'étude d'une création de réseau sur le secteur de la Gare La Côte.

Délibérations adoptées à :

pour le budget de la commune adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : 17 pour, 4 contre , Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN,

pour le budget du service assainissement adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre ,

2016 – 07/04 - III – Syndicat départemental des énergies – travaux neufs et modernisation de l'éclairage public avenue de Planèze – de la sortie de la Place du Chapdal jusqu'à l'entrée de la base de loisirs – approbation du projet

Le SDE 24 a étudié le projet de travaux neufs et modernisation de l'éclairage public avenue de Planèze – de la sortie de la Place du Chapdal jusqu'à l'entrée de la base de loisirs –

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **59 067,62 €**

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 70 % de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux d'extension – solution LED.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Donne mandat au SDE 24, de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- Approuve le dossier qui lui est présenté, s'engage à régler au SDE 24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de Neuvic
- S'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le SDE 24.
- Accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 45

COMPTE RENDU SOMMAIRE - REUNION du MERCREDI 13 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le mercredi 13 avril, à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué le 7 avril 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Monsieur François ROUSSEL.

PRESENTS : Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Serge FAURE, Madame Jeannine FRENTZEL, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Jean Claude COUDERT, Monsieur André MALBEC, Monsieur Jacques LARGE, Monsieur Franck DUPREUILH, Madame Catherine MEREDIEU, Madame Géraldine JAHAN, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA,

ABSENTS et EXCUSES : Monsieur Gérard PEGORIE, Madame Michèle LE GUEN, Madame Arlette BELLINA, Madame Christine ELIAS, Madame Karine BEUN, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Madame Laurence GAUSSEN, Monsieur Frédéric BESSE, Mademoiselle Dorothée RONTEIX, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN, Monsieur Anthony GOREAU

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Paulette DOYOTTE a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

Comptes et éléments budgétaires

- I. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (état 1259)
- II. Présentation et approbation des budgets 2016 de la commune et du service assainissement

Travaux

- III. Syndicat départemental des énergies – travaux neufs et modernisation de l'éclairage public avenue de Planèze – de la sortie de la Place du Chapdal jusqu'à l'entrée de la base de loisirs – approbation du projet.

2016 – 07/04 - I – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (état 1259)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents, de fixer ainsi qu'il suit les taxes directes locales pour l'année 2016, à savoir,

Taxe d'habitation 18,91%, maintien à l'identique du taux 2015

Taxe foncière sur les propriétés bâties 15,20 %, hausse de 2 points du taux 2015

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 90,48 %, baisse de 2 points du taux 20145

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : 17 pour, 4 contre, , Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN,

2016 – 07/04 - II – Présentation et approbation des budgets 2016 de la commune et du service assainissement

1 Commune

Ce projet de budget, qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, s'équilibre de la façon suivante :

	Section de fonctionnement			Section d'Investissement			
	Crédits de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul section	Opérations de l'Exercice	Restes à Réaliser	Résultat Reporté	Cumul Section
Dépenses	2 832 134,00		2 832 134,00	933 592,18	67 967,00		1 001
Recettes	2 832 134,00		2 832 134,00	834 418,18		167 141,00	1 161 677,85

Pour la section d'investissement, les opérations d'investissement programmées pour un montant total de 444 305,18 €, dont 67 967 € de restes à réaliser financés par l'excédent de fonctionnement de clôture 2015, et 376 338,18 € de nouveaux crédits dégagés par le solde des dépenses et des recettes d'investissement 2016, sont les suivantes :

Programmes ou opérations	Montants
11 - STADE	38078,00
12 - CAMPING	5369,00
13 - BIBLIOTHEQUE	2000,00
18 – MOBILIER MATERIEL	50090,00
21 – BATIMENTS COMMUNAUX	10326,00
22 – MAIRIE	83546,18
25 - GYMNASSE	29900,00
26 – VOIRIE - RESEAUX	3900,00
31 – BOULODORME	3672,00
34 – BASE DE LOISIRS	3442,00
35 – SALLE DE PLANEZE	143758,00
55 – ACQUISITION DE TERRAINS	48000,00
66 – CIMETIERE	9000,00
92 – CENTRE MULTI-MEDIA	3224,00
Etudes lotissement de Gimel	10000,00
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS 2015	444305,18

2 - Service assainissement

Ce projet de budget, qui reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation				Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
Dépenses	211 622,00	-----	211 622,00	1 155 882,75		148 956,00	1304 838,75
Recettes	211 622,00	-----	211 622,00	1 228 627,24	43 587,51	32 624,00	1304 838,75

Les investissements 2016 porteront sur la poursuite de la réhabilitation du réseau pour améliorer le rendement de la station d'épuration, et la mise à l'étude d'une création de réseau sur le secteur de la Gare La Côte.

Délibérations adoptées à :

pour le budget de la commune adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : 17 pour, 4 contre , Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN,

pour le budget du service assainissement adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre ,

2016 – 07/04 - III – Syndicat départemental des énergies – travaux neufs et modernisation de l'éclairage public avenue de Planèze – de la sortie de la Place du Chapdal jusqu'à l'entrée de la base de loisirs – approbation du projet

Le SDE 24 a étudié le projet de travaux neufs et modernisation de l'éclairage public avenue de Planèze – de la sortie de la Place du Chapdal jusqu'à l'entrée de la base de loisirs –

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **59 067,62 €**

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 70 % de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux d'extension – solution LED.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Donne mandat au SDE 24, de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- Approuve le dossier qui lui est présenté, s'engage à régler au SDE 24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de Neuvic
- S'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le SDE 24.
- Accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 45